

# 8<sup>es</sup> JOURNÉES de l'ARCHITECTURE en SANTE



CONFÉRENCES

ÉTUDE ET FORMATION

## SPONSORING

### MENTON

### MONACO

## 12 AU 14 OCTOBRE 2026

[WWW.JA-SANTE.FR](http://WWW.JA-SANTE.FR)



**ARCHITECTURE  
HOSPITALIERE**  
LE MAGAZINE DES ACTEURS DE L'HÔPITAL DE DEMAIN





## Bienvenue



Chers collègues, chers architectes, partenaires et acteurs de l'architecture en santé,

Nous aurons le plaisir de nous retrouver en octobre prochain au Palais de l'Europe à Menton pour, déjà, la 8<sup>e</sup> édition des Journées de l'Architecture en Santé. Il y aura les fidèles, qui se réjouissent de ce rendez-vous annuel et s'y préparent activement pour mettre en avant les innovations architecturales, techniques ou organisationnelles du monde hospitalier. Il y aura ceux qui découvriront pour la première fois, je les envie un peu, cette parenthèse d'échange entre professionnels de différents milieux et horizons. Cette parenthèse est rare et précieuse, elle permet de susciter la mise en relations, le croisement des regards, entre maîtres d'œuvre et d'ouvrage, et la créativité.

Concevoir un hôpital est un acte visionnaire. Nous attendons des architectes et des ingénieurs qu'ils partagent avec nous cette vision, en faisant preuve d'audace et de créativité, en n'hésitant pas à faire un pas de côté ou nous emmener sur des chemins de traverse.

Nous leur demandons de comprendre voire de devancer les attentes des professionnels mais avant tout des usagers, percevoir l'air du temps tout en concevant des établissements indémodables pour les 50 prochaines années. Nous partageons avec eux un rôle de vigie pour être à la pointe des innovations, numériques notamment, sans déshumaniser et en intégrant les enjeux de résilience face aux crises, épidémiques ou climatiques...

Rappelons-nous cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry: «Créer le navire ce n'est point tisser les toiles, forger les clous, lire les astres, mais bien donner le goût de la mer...»

Construire ou rénover un hôpital ou un établissement médico-social est un acte qui fait société. C'est œuvrer pour le bien commun, la maison commune, notre maison... Car n'oublions pas que nos hôpitaux, et qui plus est nos établissements médico-sociaux sont aussi des lieux de vie. Je partage avec vous les paroles d'un résident de nos EHPAD qui m'ont profondément touchée: «c'est ici que commence ma vie». Ce sont ces témoignages qui doivent guider nos choix, nos arbitrages dans le difficile acte de bâtir ou rénover.

Plus que jamais, c'est en croisant nos compétences, nos expériences et nos convictions que nous construirons l'hôpital de demain. Le challenge est à la hauteur des défis que pose à l'ensemble de la société l'évolution vers la médecine dite des 4P – Personnalisée, Préventive, Prédicative et Participative – voire des 5P avec la dimension Populationnelle.

L'hôpital de demain est avant tout celui des générations futures avec là encore l'éclairage d'Antoine de Saint-Exupéry: «Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants».

Nous vous donnons donc rendez-vous à Menton, du 12 au 14 octobre 2026, pour cette nouvelle édition des Journées de l'Architecture en Santé pleines de promesses de débats riches et féconds.

**Laetitia Micaelli-Flender**  
Directrice générale du CHU de Reims

## Dates importantes

📅 **29 avril 2026**

Fin de l'appel à conférences

📅 **31 juillet 2026**

Fin du tarif Early Booking

📅 **12 octobre 2026**

Ouverture des JAS



## Le Palais de l'Europe de Menton

Seul centre de congrès sur la Riviera à conserver le cachet et l'élégance de la belle époque, cet ancien casino construit en 1908 propose différents espaces qui rythmeront votre congrès : un théâtre à l'italienne de 700 places et une deuxième salle de 100 places pour les conférences, un espace d'exposition de 800 m<sup>2</sup> pour accueillir une quarantaine de stands et enfin un espace de restauration de près de 400 m<sup>2</sup>. Le Palais de l'Europe est situé en plein centre-ville à proximité du Casino et du bord de mer. Il est facilement joignable depuis la gare SNCF et l'aéroport de Nice.



©Faust Favart

## Hospital Tour

A chacune de ses éditions, l'organisation des Journées de l'Architecture en Santé propose à ses congressistes une visite exclusive d'un établissement phare de la région. Récemment livré ou toujours en chantier, ces visites sont l'occasion pour les participants d'enrichir leur parcours d'expériences nouvelles et de découvrir comment l'architecture peut transformer en profondeur la qualité de l'accueil et du soin.

Cette année, le Centre Hospitalier Princesse Grace de Monaco ouvrira ses portes en exclusivité aux congressistes qui auront le privilège de découvrir la Phase 1 du nouvel hôpital récemment livrée.



## Cocktail de Networking

L'organisation des Journées de l'Architecture en Santé est heureuse de convier tous ses congressistes à un cocktail de Networking le mardi en fin de journée à l'issue des conférences. Moment d'échanges et de convivialité, il se tiendra au coeur de l'exposition de nos partenaires afin de favoriser les échanges et les rencontres professionnelles.



## Hébergement

L'organisation des JAS met à votre disposition un service personnalisé pour cet événement en sélectionnant pour vous les hôtels qui vous accueilleront durant votre séjour professionnel. Les meilleurs établissements hôteliers de la ville vous sont proposés au meilleur prix.

## Organisation



H-event est la firme organisatrice des Journées de l'Architecture en Santé en Belgique, en France et au Québec. H-event s'est entouré de collaborateurs développant 15 ans d'expertise et de savoir faire dans l'organisation d'événements professionnels. Grâce à ses équipes pluridisciplinaires expérimentées : commerciale, marketing, communication, logistique et à sa connaissance des établissements de santé, H-event propose une offre complète de services pour répondre à l'ensemble des attentes de ses clients.



# OFFRES DE SPONSORING

## PROGRAMME JOURNÉES DE L'ARCHITECTURE EN SANTÉ

- 1 page quadri ..... 1500€ HT
- 2° de couverture ..... 2700€ HT
- 3° de couverture ..... 2200€ HT
- 4° de couverture ..... 3200€ HT

## INSERTION MALLETTES ..... 2000€ HT

- Insertion d'un document ou d'un goodies dans la mallette des congressistes (*documents/ goodies fournis par l'annonceur*)
- 1 accès aux Journées de l'Architecture en Santé (*incluant l'accès aux conférences, les pauses et le déjeuner*)

## PACK VISIBILITÉ ..... 3700€ HT

- Insertion d'un document dans la mallette des congressistes (*documents fournis par l'annonceur*)
- 1 page quadri dans le programme Journées de l'Architecture en Santé
- 2 accès aux Journées de l'Architecture en Santé (*incluant l'accès aux conférences, les pauses et le déjeuner*)

## SPONSOR « SILVER » ..... 5000€ HT

- Insertion d'un document dans la mallette des congressistes (*documents fournis par l'annonceur*)
- 1 page quadri dans le programme JAS
- 2 accès aux Journées de l'Architecture en Santé (*incluant l'accès aux conférences, les pauses et le déjeuner*)
- Mention du partenaire (*"en partenariat avec" + logo*) dans toutes les communications des JAS
- Projection d'une vidéo (*3 minutes max en ouverture de chaque session journalière, fournie par vos soins*)
- 2 invitations pour la soirée de gala - Monaco (*12/10/2026*)

## SPONSOR « GOLD » ..... 10000€ HT

- 1 stand d'exposition de 6m<sup>2</sup> équipé au cœur du Palais de l'Europe
- Insertion d'un document dans la mallette des congressistes (*documents fournis par l'annonceur*)
- 1 page quadri dans le programme JAS
- 2 accès aux Journées de l'Architecture en Santé (*incluant l'accès aux conférences, les pauses et le déjeuner*)
- Mention du partenaire (*"en partenariat avec" + logo*) dans toutes les communications des JAS
- Projection d'une vidéo (*3 minutes max en ouverture de chaque session journalière, fournie par vos soins*)
- 1 table de 4 invités pour la soirée de gala - Monaco (*12/10/2026*)

## SPONSOR « PLATINUM » ..... 15000€ HT

- 1 stand d'exposition de 12m<sup>2</sup> équipé au cœur du Palais de l'Europe
- Insertion d'un document dans la mallette des congressistes (*documents fournis par l'annonceur*)
- 1 page quadri dans le programme JAS
- 3 accès aux Journées de l'Architecture en Santé (*incluant l'accès aux conférences, les pauses et le déjeuner*)
- Mention du partenaire (*"en partenariat avec" + logo*) dans toutes les communications des JAS
- Projection d'une vidéo (*3 minutes max en ouverture de chaque session journalière, fournie par vos soins*)
- 1 table de 6 invités pour la soirée de gala - Monaco (*12/10/2026*)



# OFFRES DE SPONSORING

## SPONSORING DÎNER DE GALA ..... 5 000€ HT

- Le nom et le logo de votre entreprise est associé au Dîner de Gala à Monaco le 12 octobre
- 1 table de 6 personnes pour votre entreprise
- Présence de vos kakémonos sur le lieu du diner de Gala et possibilité de mettre vos goodies sur toutes les tables
- 2 entrées aux JAS



## SPONSORING PAUSE DÉJEUNER ..... 4 000€ HT

- 4 cimaises (dimension 250x130 cm)
- 2 entrées aux JAS
- Présence de vos goodies sur toutes les tables de l'espace restauration



## NAMING THÉÂTRE/CONFÉRENCES ..... 5 000€ HT

### **Sponsor exclusif**

- Le logo et le nom de votre entreprise sont associés au Théâtre des conférences dans toutes les communications (*plan+programme+site web*) et annonces micros  
**Exemple : « Théâtre Entreprise X »**
- Présence de vos kakémonos à l'intérieur du théâtre
- 1 entrée aux JAS



## NAMING SALLE DES PAYS BAS/CONFÉRENCES ..... 4 000€ HT

### **Sponsor exclusif**

- Le logo et le nom de votre entreprise sont associés à la Salle des conférences « Salle des Pays Bas » dans toutes les communications (*plan+programme+site web*) et annonces micros  
**Exemple : « Salle Entreprise X »**
- Présence de vos kakémonos à l'intérieur de la salle des Pays-Bas
- 1 entrée aux JAS



## TOUR DE COU BADGES CONGRESSISTES ..... 4 000€ HT

### **Sponsor exclusif**

- Le logo de votre entreprise sur les tours de cou portés par les congressistes
- 1 entrée aux JAS



## SYMPOSIUM ..... 7 000€ HT

- Optimisez votre participation et disposez d'un symposium de 20 minutes sur la scène des JAS pour présenter vos solutions ou concepts.
- 1 entrée aux JAS



## SOCIÉTÉ

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Numéro SIREN :

Numéro d'identification intracommunautaire (obligatoire) :

Numéro de commande interne :

Contact pour la facturation :

## CONTACT

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

Fonction :

## RÉCAPITULATIF SPONSORING

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> INSERTION MALLETTES ..... 2 000 € HT                 | <input type="checkbox"/> SPONSOR « <i>GOLD</i> » ..... 10 000 € HT     | <input type="checkbox"/> SPONSORING PAUSE DÉJEUNER 4 000 € HT |
| <input type="checkbox"/> PACK VISIBILITÉ ..... 3 700 € HT                     | <input type="checkbox"/> SPONSOR « <i>PLATINUM</i> » ..... 15 000 € HT | <input type="checkbox"/> TOUR DE COU ..... 4 000 € HT         |
| <input type="checkbox"/> SPONSOR « <i>SILVER</i> » ..... 5 000 € HT           | <input type="checkbox"/> SPONSORING DINER DE GALA ..... 5 000 € HT     | <input type="checkbox"/> SYMPOSIUM ..... 7 000 € HT           |
| <input type="checkbox"/> NAMING THEATRE ..... 5 000 € HT                      | <input type="checkbox"/> NAMING PAYS BAS ..... 4 000 € HT              |   |
| <input type="checkbox"/> PASS 3 JOURS SUP ..... 700 € HT x ..... = ..... € HT |  |   |

## PROGRAMME JOURNÉES DE L'ARCHITECTURE EN SANTÉ

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1 page quadri ..... 1 500 € HT    | <input type="checkbox"/> 3° de couverture ..... 2 200 € HT |
| <input type="checkbox"/> 2° de couverture ..... 2 700 € HT | <input type="checkbox"/> 4° de couverture ..... 3 200 € HT |

TOTAL = ..... € HT

TVA (20%) = ..... €

TOTAL TTC = ..... € TTC

## SIGNATURE OBLIGATOIRE

Fait à :

Le :

**Règlement à effectuer uniquement après réception de la facture.**

**Merci de bien indiquer le numéro de la facture lors de votre paiement bancaire.**

Conformément à l'article 53 de la directive 2006/112/CE et à l'article 259 A du Code général des impôts, les droits d'accès au congrès, se déroulant en France, sont soumis à la TVA française, quel que soit le pays d'établissement du participant (Union européenne ou hors Union européenne).

Nom, prénom, fonction et signature, précédés de la mention  
« habilité à signer ce contrat »  
Cachet de l'entreprise

IMPORTANT : En signant ce bon de commande, j'accepte les conditions générales de ventes exposées en ligne à l'adresse : [www.ja-sante.fr/conditions-generales-de-ventes/](http://www.ja-sante.fr/conditions-generales-de-ventes/)

**Tarifs Early Booking**  
jusqu'au 31 juillet 2026

**Tarif standard**  
À partir du 1<sup>er</sup> août 2026

MEMBRE UAFS/SPEAKER	PROFESSIONNEL DE SANTÉ	STANDARD
<b>Early Booking</b> <b>850 € / HT</b>	<b>Early Booking</b> <b>980 € / HT</b>	<b>Early Booking</b> <b>1 100 € / HT</b>
<b>Standard</b> <b>1 050 € / HT</b>	<b>Standard</b> <b>1 150 € / HT</b>	<b>Standard</b> <b>1 250 € / HT</b>
Accès 3 jours	Accès 3 jours	Accès 3 jours
Cocktail de networking	Cocktail de networking	Cocktail de networking
Accès complet aux conférences	Accès complet aux conférences	Accès complet aux conférences
Pause café chaque jour	Pause café chaque jour	Pause café chaque jour
Buffet déjeunatoire le midi	Buffet déjeunatoire le midi	Buffet déjeunatoire le midi
Pack vidéos conférences	Pack vidéos conférences	Pack vidéos conférences

HOSPITAL TOUR (Places limitées): **100 € / HT**

DINER DE GALA (Places limitées): **220 € / HT**

**IMPORTANT: Professionnels de santé, l'accès à ce congrès peut entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue. À votre demande, une convention de formation vous sera adressée par notre organisme partenaire EFFICIOR qui bénéficie de l'agrément Qualiopi.  
Demandez l'établissement de votre convention à : [jas@ja-sante.com](mailto:jas@ja-sante.com)**

Si vous avez des questions relatives à l'organisation, veuillez contacter:

**H-event +33 (0)9 66 98 43 11**



L'organisation des Journées de l'Architecture en Santé vous propose à un tarif préférentiel de séjourner dans un établissement de bord de mer situé à moins de 10 minutes à pied du Palais de l'Europe

Ceci est une demande de réservation. La validation de votre réservation vous sera adressée par l'organisation. Demande sous réserve de disponibilités.

## SOCIÉTÉ

Nom :

Adresse de facturation :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Numéro SIREN :

Numéro d'identification intracommunautaire (obligatoire):

Numéro de commande interne :

Contact pour la facturation :

### Chambre 1

Nom :

Prénom :

Arrivée le /10/2026

Départ le /10/2026

Nombre de personnes :

Vue mer

Vue Ville

### Chambre 2

Nom :

Prénom :

Arrivée le /10/2026

Départ le /10/2026

Nombre de personnes :

Vue mer

Vue Ville

### Chambre 3

Nom :

Prénom :

Arrivée le /10/2026

Départ le /10/2026

Nombre de personnes :

Vue mer

Vue Ville

### Chambre 4

Nom :

Prénom :

Arrivée le /10/2026

Départ le /10/2026

Nombre de personnes :

Vue mer

Vue Ville

RÉCAPITULATIF : NOMBRE DE NUITS - Single Vue Mer =

x 195 € HT Chambre double Vue Mer =

x 215 € HT

NOMBRE DE NUITS - Single Vue Ville =

x 175 € HT Chambre double Vue Ville =

x 195 € HT

TOTAL =

€ HT

## SIGNATURE OBLIGATOIRE

Fait à :

Le :

**Règlement à effectuer uniquement après réception de la facture.**

**Merci de bien indiquer le numéro de la facture lors de votre paiement bancaire.**

Conformément à l'article 53 de la directive 2006/112/CE et à l'article 259 A du Code général des impôts, les droits d'accès au congrès, se déroulant en France, sont soumis à la TVA française, quel que soit le pays d'établissement du participant (Union européenne ou hors Union européenne).

Nom, prénom, fonction et signature,  
précédés de la mention « habilité à signer ce contrat »  
Cachet de l'entreprise

IMPORTANT : En signant ce bon de commande, j'accepte les conditions générales de ventes exposées en ligne à l'adresse : [www.ja-sante.fr/conditions-generales-de-ventes/](http://www.ja-sante.fr/conditions-generales-de-ventes/)

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE JAS 2026

Événements – Vente de places

## Mises à jour le 30 octobre 2025

Le vendeur est la SOCIÉTÉ H-EVENT, par actions simplifiées dont le siège est situé 30 AV DES AVORAUX 69250 ALBIGNY-SUR-SAONE - FRANCE, immatriculée au Registre du commerce et des firmes sous le numéro Lyon B 849 399 704.

N° TVA intracommunautaire: FR06849399704

E-mail: jas@ja-sante.com

Numéro de téléphone: +33 4 78 80 09 72

Ci-après désignée « H-EVENT »

## CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant (le « Participant ») à un congrès, séminaire ou salon (un « Événement ») organisé par H-EVENT en présentiel et/ou à distance. Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet dédié de l'Événement (ci-après le « Site »).

Le fait de s'inscrire à l'Événement implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.

H-EVENT se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

Les informations relatives à l'Événement (date et horaires, lieu ou lien d'accès, programme...) sont fournies sur le Site et le Participant atteste et garantit en avoir dûment pris connaissance avant toute inscription. H-EVENT se réserve la possibilité de prévoir des conditions particulières propres à l'Événement qui devront être acceptées dans les mêmes conditions que les présentes.

Les présentes conditions générales de vente ne s'appliquent pas aux événements organisés par des tiers, y compris lorsque ce tiers a fait appel aux services d'organisation de H-EVENT ni à la relation contractuelle entre H-EVENT et ses partenaires commerciaux sponsorisant l'Événement, intervenant ou tenant des ateliers à l'Événement.

## INSCRIPTION - CONTRAT

L'inscription à l'Événement doit être effectuée en complétant le bulletin PDF disponible sur simple demande ou sur le site web de l'Événement. Pour toute question avant de passer commande, le Participant peut contacter H-EVENT aux coordonnées en-tête ou à l'adresse email consultable sur le Site de l'Événement.

Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, auprès de H-EVENT par carte virement bancaire ou par chèque. Toute inscription est définitive. Une fois l'inscription reçue par H-EVENT et le paiement effectué, H-EVENT adressera au Participant une facture de sa commande et de son inscription à l'Événement ainsi que de tous les autres produits ou services commandés à l'organisateur H-EVENT.

## TARIFS – REGLEMENT

Les tarifs s'entendent par Participant, toutes taxes comprises (TTC) c'est-à-dire hors taxe (HT) augmenté de la TVA à hauteur de 20% du prix HT. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site au moment de l'inscription). Ils incluent l'ensemble des prestations décrites sur le Site, pour le tarif correspondant.

Le règlement dû au moment de l'inscription doit s'effectuer par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de H-EVENT. H-EVENT pourra être amené à demander au Participant par e-mail ou téléphone des informations complémentaires sur l'identité de l'acheteur ou du donneur d'ordre. Un seul mode de paiement est autorisé par inscription. En cas de paiement par carte, le Participant atteste garantir qu'il est le titulaire légal de la carte à débiter et/ou qu'il est légalement en droit d'en faire usage.

Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les cas prévus pour l'exercice du droit de rétractation et en cas d'annulation dans les conditions prévues aux présentes.

## DROIT DE RETRACTATION

Le Participant est expressément informé que le droit de rétractation ne s'applique pas à la commande des billets de participation à l'Événement dont le prix a été encaissé par H-EVENT lorsque la date de cet Événement est déterminée, conformément à l'Article L 221-28, 1<sup>o</sup> du Code de la consommation qui dispose que « Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats [...] De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ». Ce droit ne s'applique pas à la fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation Le Participant est expressément informé que les professionnels ne bénéficient pas d'un droit de rétractation, sauf dans le cas particulier de la vente hors établissement prévu par le code de la consommation. Lorsque le Participant dispose d'un droit de rétractation, il peut l'exercer dans un délai de 14 jours calendaires, à compter de la confirmation de commande, sans avoir à donner de motif en le notifiant à H-EVENT par une déclaration dénuée d'ambiguïté et datée. Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé jusqu'à l'expiration de la dernière heure du premier jour ouvrable suivant. Le prix de l'inscription lui sera alors remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours suivant l'exercice de son droit par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, à moins que le Client n'accepte un moyen différent. Le Participant peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante: H-EVENT 30 AV DES AVORAUX 69250 ALBIGNY-SUR-SAONE - FRANCE.

## OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

L'inscription auprès de H-EVENT implique l'acceptation des conditions suivantes :

Toute place attribuée à un Participant pour un Événement est strictement personnelle et nominative, elle ne doit pas être prêtée ou revendue à un tiers; Lorsque l'Événement est digital alors les droits d'accès du Participant à la conférence en ligne lui sont personnels, confidentiels et intransmissibles.

Chaque inscription est valable uniquement pour l'Événement qui y est mentionné et ne pourra être acceptée pour un autre Événement. Le Participant se verra délivrer un badge d'accès lors de son arrivée sur le site de l'Événement. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Événement. Lorsque l'Événement est digital, le Participant se verra délivrer les droits

d'accès à la conférence en ligne. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Événement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge. Sauf accord préalable et écrit de H-EVENT, il n'est pas possible d'alterner entre deux personnes la présence à un Événement avec un seul billet acheté pour l'Événement en question, y compris pour les collaborateurs ou associés d'une même entreprise. De convention expresse, H-EVENT se réserve le droit de refuser à un Client de venir avec ses enfants, notamment en bas âge, et/ou animal de compagnie. Toute demande d'accompagnement qui serait justifiée par des motifs impérieux doit, en tout état de cause, être adressée par écrit à H-EVENT au moins 15 jours avant la tenue de l'Événement afin que celle-ci puisse considérer la demande et proposer le cas échéant à l'accompagnateur une place à titre exceptionnel si les ventes sont finies, étant entendu que H-EVENT se réserve toujours la faculté de refuser un accompagnateur. Ce refus ne pourra être considéré comme une cause d'annulation et de remboursement valable. En procédant à un achat de billet à un Événement, le Participant s'engage et s'interdit plus généralement tout comportement illicite ou frauduleux en lien avec cet Événement. Notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive et sans préjudice de tous dommages ou intérêts auxquels H-EVENT pourrait prétendre, tout Participant s'interdit de :

- Se livrer à tout comportement menaçant, violent, raciste ou injurieux;
- Se rendre à l'Événement dans le but ostentatoire de faire de la promotion de ses propres produits ou services, ou des produits et services d'un tiers, auprès des autres participants à l'Événements sans que H-EVENT n'en soit préalablement avertie, étant précisé que H-EVENT soumet le sponsoring et partenariats à des conditions contractuelles distinctes;
- Monter sur la scène au cours d'une intervention, sauf à y être invité;
- Abîmer le matériel technique de l'Événement ou y porter atteinte à quelque titre;
- Se rendre à l'Événement sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants, ou venir avec de tels produits sur soi ou d'en proposer aux autres participants;
- Avoir un comportement indécent à l'Événement et/ou pouvant heurter la sensibilité des autres participants;

Plus généralement, il est interdit de causer, par son attitude, ses propos ou sa tenue, un trouble au bon déroulement d'un Événement et de porter atteinte à la sécurité des participants, du public, du personnel, ou de ses prestataires et des biens dans l'enceinte de l'Événement. H-EVENT se réserve le droit de demander à tout Client manquant à ses obligations de quitter l'Événement sans possibilité de remboursement.

## MODIFICATIONS – ANNULATIONS

Dans le cas où le délai de rétractation susvisé ne s'applique pas ou est expiré, aucune annulation ni remboursement ne seront acceptés. Dans le cas exceptionnel de fermeture ou de non-ouverture (annulation de l'Événement) en cas de force majeure ou d'obligation préfectorale :

Si l'Événement est reporté: report de l'inscription  
Si l'Événement est annulé totalement: remboursement de 80% du montant réglé sous forme d'un avoir valable 2 ans et utilisable pour le même Événement.

En cas de nécessité, et notamment en cas d'absence d'un intervenant, H-EVENT se réserve le droit de modifier le programme de l'Événement. Si H-EVENT se voit contraint d'annuler l'Événement, il s'engage à en prévenir les Participants dans les meilleurs délais.

La responsabilité de H-EVENT ne pourra être recherchée si l'Événement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, ce qui inclut toute interdiction administrative ou préfectorale de tenue de l'Événement.

H-EVENT se réserve la possibilité de transformer un Événement prévu en présentiel par la tenue du même Événement sous un format digital, en tout ou partie sans aucune indemnité ou remboursement partiel ou intégral.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou remis lors de l'Événement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite ». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations », « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité du Participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Événement.

Il est formellement et strictement interdit de mettre à la disposition du public et/ou de diffuser, en direct et/ou en différé, en tout ou partie, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. Tout enregistrement sonore et/ou toute image animée captés par tout moyen dans l'enceinte de l'Événement ou tout document transmis dans le cadre de l'Événement. Tout enregistrement sonore et/ou toute image animée captés par tout moyen dans l'enceinte de l'Événement ou tout document transmis dans le cadre de l'Événement, et ce quel que soit les modes de capture et de diffusion (Internet, radio, télévision, téléphones Mobiles, accessoires de stockage de données ou tout autre média actuel et/ou futur), sans l'autorisation préalable et expresse de H-EVENT.

## CAPTATION - DROITS A L'IMAGE

Le Participant est informé de ce que H-EVENT pourra être amené à réaliser des prises de vue et/ou des films dans le cadre de l'Événement, y compris par capture écran des participants ayant activé leur caméra en cas de visioconférence. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le Participant autorise H-EVENT à la photographie ou le filmer dans le cadre de l'Événement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication sur l'Événement. L'acceptation des présentes conditions par le Participant vaut, à défaut d'une information contraire écrite transmise à H-EVENT au moins cinq jours avant le début de l'Événement, autorisation de captation, de reproduction et de représentation de photographies et de vidéos en cas de prise de vue pendant un Événement. En conséquence de quoi, le Participant autorise H-EVENT à diffuser les images prises pendant cet Événement. Les images pourront être exploitées et utilisées

directement sous toutes formes et tous supports de diffusion (Internet, radio, télévision, téléphones Mobiles, accessoires de stockage de données ou tout autre média actuel et/ou futur) sans aucune limitation de durée pour la promotion des activités de H-EVENT.

Cette autorisation de captation et de diffusion vaut également pour les images réalisées par les partenaires de H-EVENT présents à l'Événement ou qui leur auront été transmises par H-EVENT dans le cadre du partenariat.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Événement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstient de participer à tout tournage/shoot pendant l'Événement. En cas d'événement digital, le Participant désactive sa caméra.

## CONFIDENTIALITE – INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies lors de l'inscription (et qui comportent des données à caractère personnel) font l'objet d'un traitement informatique. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

- l'intérêt légitime poursuivi par H-EVENT lorsqu'il poursuit les finalités suivantes:
  - organisation, inscription et invitation aux Événements H-EVENT;
  - gestion de la relation avec les Participants (notamment: envoi de documents relatifs à l'inscription et, le cas échéant, prise de contact en cas de modification d'un Événement, remboursement en cas de rétractation ou annulation);
  - recrutement de nouveaux membres.
- l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité:
- la gestion des commandes des Participants;
- le recouvrement.
- le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité:
  - la facturation;
  - la comptabilité.

H-EVENT ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. À cet égard, les données des Participants sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable. Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux Événements H-EVENT n'a eu lieu. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées H-EVENT, ainsi qu'à ses prestataires (pour les règlements en ligne et centre d'hébergement des données externe), sans transfert de données à un pays tiers à l'Union Européenne, ayant tous certifié qu'ils répondaient aux exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. Le Participant est informé et accepte que le Site et la plateforme d'accès à l'Événement peut comporter des dispositifs techniques qui permettent de suivre l'utilisation (compte de l'utilisateur connecté, adresse IP, type d'application utilisées, logs divers de connexion et d'utilisation au compte Utilisateur...) et qui sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la lutte anti-contrefaçon, et/ou pour identifier et/ou prévenir une éventuelle utilisation illicite ou non-conforme du Site ou des droits d'accès à l'Événement.

H-EVENT veille à ce que les données recueillies soient maintenues confidentielles. Elles ne sont pas communiquées à d'éventuels partenaires commerciaux ni à des tiers, sauf autorisation expresse et préalable du Participant. Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le RGPD, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement. Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime H-EVENT, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante jas@ja-sante.com ou par courrier postal à l'adresse suivante :

**H-EVENT 30 AV DES AVORAUX 69250 ALBIGNY-SUR-SAONE - FRANCE**, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

**Les conditions générales de ventes dans leur intégralité sont à retrouver en ligne sur le site [www.ja-sante.quebec](http://www.ja-sante.quebec)**

Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »

## PRÉSENTATION DES JAS



### À PROPOS DES JAS

Depuis 2019, les Journées de l'Architecture en Santé se sont imposées comme une référence internationale en matière de réflexion et d'innovation dans l'architecture hospitalière. Présents à Menton en France, à Bruxelles en Belgique au mois de mars, et au Québec en juin, les JAS souhaitent rassembler les esprits les plus brillants pour repenser les espaces de soins.

Les Journées de l'Architecture en Santé (JAS) reviennent à Menton pour leur huitième édition du 12 au 14 octobre 2026. Cet événement incontournable rassemble les acteurs clés de l'architecture hospitalière, des soins de santé et de l'innovation technologique pour réfléchir ensemble à la conception des hôpitaux du futur. Organisées avec le soutien de l'Union des Architectes Francophones pour la Santé (UAFS), les JAS de Menton offrent une plateforme unique pour partager les meilleures pratiques, explorer les nouvelles tendances et renforcer les collaborations dans le domaine de la santé.

### LES POINTS FORTS DE L'ÉVÈNEMENT

- Conférences inspirantes: Avec des intervenants de renom, dont des architectes, des directeurs d'établissements publics et privés, des ingénieurs, des médecins et des décideurs politiques.
- Visites d'établissements modèles: Centre Hospitalier Sainte-Marie à Nice, Centre Hospitalier Princesse Grace de Monaco, CHU de Nice...
- Networking: collaboration entre les différents acteurs de la santé, de l'architecture et rencontres avec des industriels.

### POURQUOI PARTICIPER ?

Les JAS représentent une occasion unique pour les professionnels de la santé et de l'architecture de:

- ▲ Découvrir des solutions concrètes face aux défis croissants des établissements de santé.
- ▲ Échanger sur des projets ambitieux intégrant durabilité, attractivité et innovation.
- ▲ S'inspirer des meilleures pratiques à l'échelle internationale pour transformer les environnements de soins.



### UN PROGRAMME RICHE

La prochaine édition s'articulera autour de plus de 35 conférences de haut niveau, d'ateliers interactifs, et de retours d'expérience menés par des acteurs majeurs du secteur.

Les thématiques phares de cette édition: Conception architecturale et innovation, Environnement de santé durables et écoresponsables, Culture de l'architecture à l'international, Médico-social, Écosystème ville-hôpital, E-architecture: l'hôpital 2.0...

### DES PARTICIPANTS AUX PROFILS VARIÉS

Architectes, Urbanistes, Ingénieurs, Constructeurs, Directeurs d'établissements, Responsable des infrastructures, des travaux ou des services techniques, Ingénieurs hospitaliers, Médecins, Patients Partenaires, Chercheurs, Responsables politiques, agences gouvernementales...

Un événement 

Avec le soutien de



### CONTACT

[jas@ja-sante.com](mailto:jas@ja-sante.com)

+33 (0)4 78 80 09 72

[www.ja-sante.fr](http://www.ja-sante.fr)